

Aux responsables des clubs F.S.G.T.

LETTRE D'INFORMATION 2015

Sur les conditions de Demande de Subventions CNDS

**Fédération
Sportive et
Gymnique du
Travail**

20, avenue Saint Roch
B.P. 10 117
59302 Valenciennes cedex

Tél : 03 27 47 96 55
Fax : 03 27 47 35 88
@ : fsgt59@wanadoo.fr



www.fsgtnord.org



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



La boutique de
votre comité

Madame, Monsieur le Président,

Vous savez sans doute que les nouvelles conditions d'attribution de subventions CNDS 2015 sont parues. Les dossiers sont sur le site de la DRJSCS <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Sports/Accompagnement-et-developpement-des-pratiques-sportives/Le-Centre-national-pour-le-developpement-du-sport-CNDS>

ou par lien sur note site fsgtnord.org

Consultez pour les informations et téléchargez les dossiers

- 1) Le comité sera encore cette année tête de réseau concernant les actions demande de matériel : date butoir pour recevoir votre dossier le **3 mars 2015**, mais aussi en prévention santé.

Vous devez nous faire parvenir votre dossier de demande afin que nous puissions vous informer d'anomalies et vous devez transmettre un exemplaire à la DRDJCS avant le **10 mars 2015**.

Attention le montant de la demande financière au CNDS doit être inférieur à la moitié du budget de votre action.

- 2) Les clubs peuvent aussi remplir leur propre dossier concernant les critères
 - a. Action de développement du sport en ZUS ou ZRR quartiers sensibles
 - b. Action de lutte pour la santé par le sport
 - c. Action de promotion de la pratique sportive chez les féminines et aînés
 - d. Action de promotion de la pratique sportive dans le monde du handicap

Attention :

- le montant sollicité doit être à 50% maxi du budget
- Demander 3 actions maximum
- Le minimum sollicité pour la subvention ne doit être inférieur à 1500 €. Donc prévoir pour vos 3 actions un budget minimum de 3000 €.

- Possibilité de demander un emploi sport aidé sur 4 ans
(dossier à télécharger sur le site de la DRJSCS)

3) Nous sommes à votre disposition pour des informations complémentaires

Attention pour demander une subvention, il y a des conditions préalables telles avec le N° de la RNA, le N° de SIRET, l'agrément de la jeunesse et des sports, avoir établi un projet club etc.

Le dossier peut aussi être fait par **e-subvention**, mais vous devez obligatoirement transmettre copie au comité du nord F.S.G.T. pour avis. (Voire mode d'emploi sur le site du comité rubrique DRJSCS)

Nous vous souhaitons bon courage.

Pour les membres du comité
Jean Marie PIWON

PJ / Fiche centrale d'achat